



Loi du Service Militaire, 1917
Avis de l'Honorable C. J. Doherty,
Ministre de la Justice

Les tribunaux locaux.

Les tribunaux locaux d'exemption ont été organisés dans tout le Canada, conformément à la loi du Service Militaire, 1917. Ils ont pour but de permettre à ceux qui sont exemptés de service militaire de faire valoir leurs raisons devant un tribunal local, et de décider si leur exemption est justifiée.

Les exemptions nécessaires.

Un certain nombre de personnes ont été exemptées de service militaire en vertu de la loi du Service Militaire, 1917. Ces exemptions sont nécessaires pour permettre à ceux qui sont exemptés de service militaire de faire valoir leurs raisons devant un tribunal local, et de décider si leur exemption est justifiée.

L'appel au service se fait par proclamation.

Un certain nombre de personnes ont été exemptées de service militaire en vertu de la loi du Service Militaire, 1917. Ces exemptions sont nécessaires pour permettre à ceux qui sont exemptés de service militaire de faire valoir leurs raisons devant un tribunal local, et de décider si leur exemption est justifiée.

Comment demander l'exemption.

Un certain nombre de personnes ont été exemptées de service militaire en vertu de la loi du Service Militaire, 1917. Ces exemptions sont nécessaires pour permettre à ceux qui sont exemptés de service militaire de faire valoir leurs raisons devant un tribunal local, et de décider si leur exemption est justifiée.

C. J. DOHERTY,
Ministre de la Justice

Devriez-vous Etre Exempté ?

Toute facilité est donnée à qui peut raisonnablement demander à être exempté de service en vertu de la loi militaire. Le cas de chacun sera considéré par un Conseil Civil, siégeant dans la localité, et sera l'objet de telle décision que demandera le bien public.

La pensée ayant inspiré la loi du Service Militaire est celle d'appeler, tout d'abord, ceux seulement dont l'abandon de leurs occupations civiles, occasionnera la moindre perturbation dans la vie économique et sociale du pays. Cent mille recrues—pas d'avantage—sont à lever de par cette loi.

Cas d'exemption

Plus de 1,250 tribunaux civils ont été organisés dans l'ensemble du pays sous la désignation de Conseil d'Exemption. Ces Conseils sont composés de 2 membres, l'un nommé par le juge de comté et l'autre par un Comité mixte du Parlement. Il est donc évident que ces tribunaux n'ont rien de militaire et qu'ils sont indépendants. Leurs membres, connaissant intimement les conditions du lieu où ils siègent, pourront examiner chaque cas particulier avec une attention sympathique.

L'Intérêt National dictera les exemptions

Il sera tenu compte des demandes d'exemption reçues d'hommes occupés, soit dans la fabrication de fournitures nécessaires pour la poursuite de la guerre, soit dans les opérations agricoles, et dont l'enrôlement entraînerait un préjudice sérieux. Ce n'est pas à dire que tous les postulants seront exemptés, mais au moins leurs requêtes seront-elles examinées avec bienveillance. L'intérêt national doit dominer.

Soyez prompt

A tout ceux qui, étant inclus dans la première classe, croient devoir être exemptés, il est vivement conseillé de formuler promptement leur demande à cet effet. Mais, tout d'abord, présentez-vous devant un Conseil Médical et assurez-vous s'il y a lieu d'aller plus loin. Vous n'avez l'obligation immédiate de servir que si l'examen médical vous place dans la Classe A.

Emis par LE CONSEIL DU SERVICE MILITAIRE.